

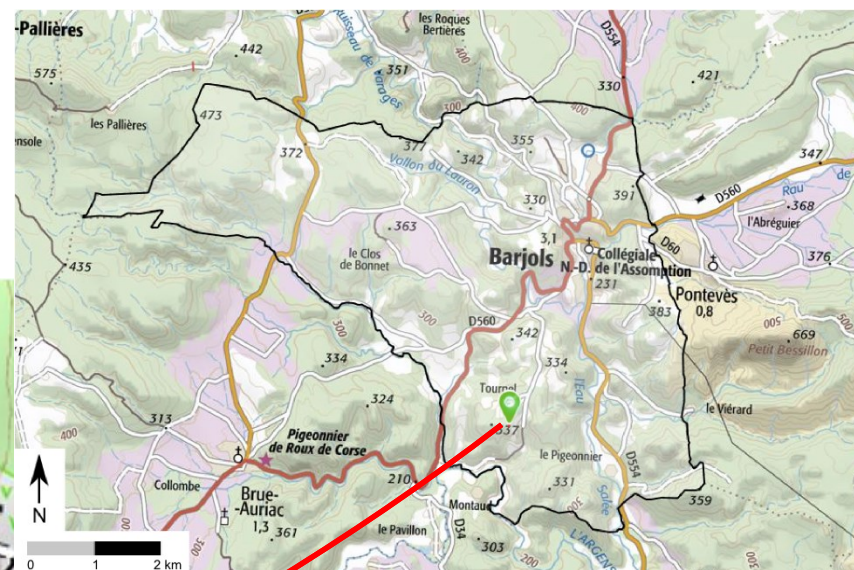
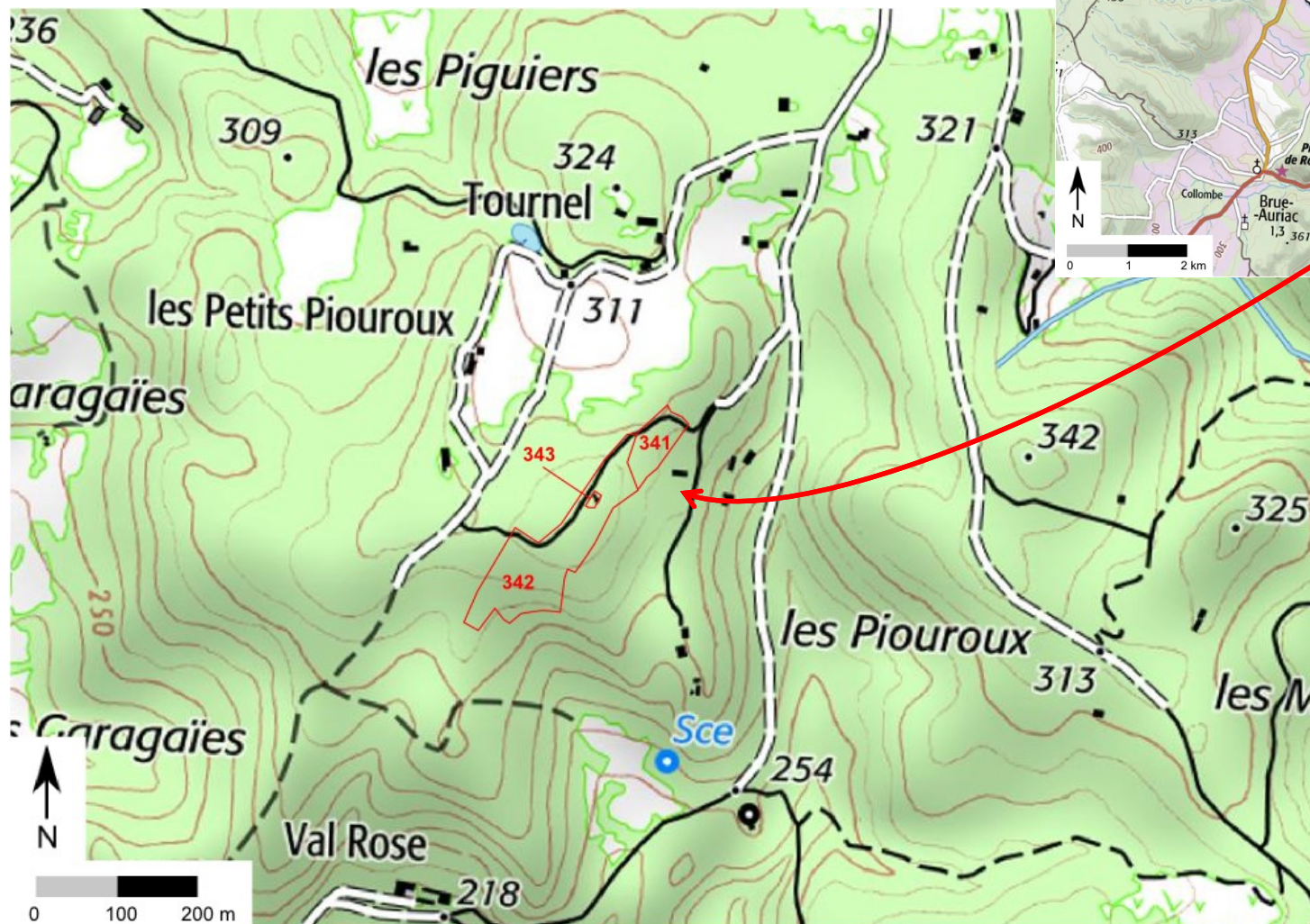
Contenu

1	Plan de situation.....	3
2	Localisation du projet dans le massif forestier de Barjols.....	4
3	Photographies	5
4	Plan du projet	6
5	Plan des abords du projet.....	7
6	Sites N2000.....	8
7	Note complémentaire	9
7.1	Biodiversité	9
7.1.1	Le couvert végétal.....	9
7.1.2	Enjeux écologiques.....	10
7.1.3	Les boisements.....	11
7.1.4	Les espèces végétales exotiques envahissantes.....	11
7.1.5	Synthèse cartographique des enjeux.....	11
7.2	Paysage	12
7.3	Relief	12
7.4	Mesures ERC envisagées.....	12

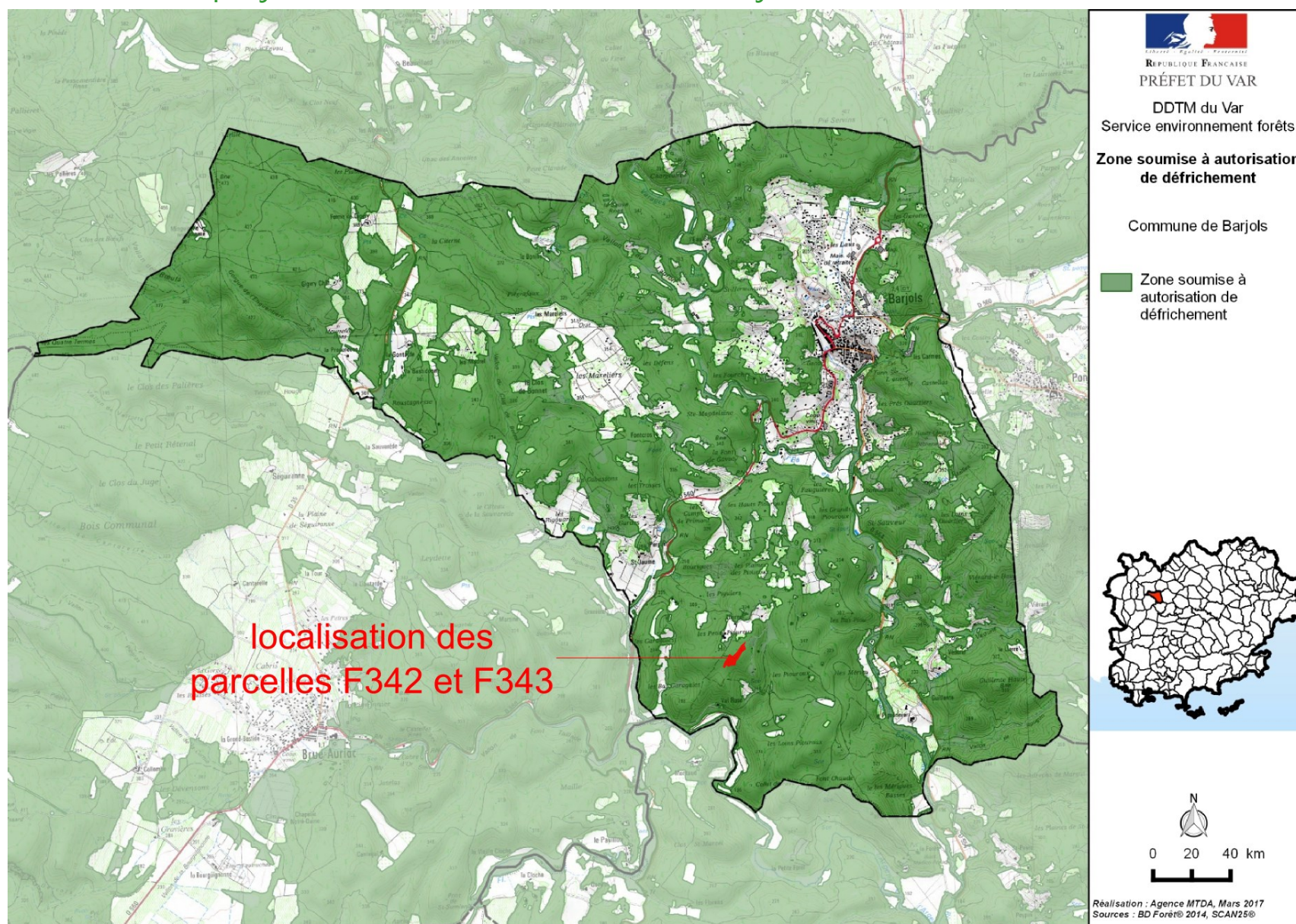
1 Plan de situation

La demande d'autorisation de défrichement porte sur les parcelles F342 et F343.

La parcelle F341, prévue dans le projet initial, sera maintenue en l'état (milieu ouvert).



2 Localisation du projet dans le massif forestier de Barjols



3 Photographies

Il n'a pas été possible de prendre des photos depuis l'extérieur vers le site (vues éloignées) car les secteurs de co-visibilité sont des propriétés privées auxquelles nous n'avons pas eu accès.

Les vues sont localisées sur le plan masse en page suivante.



Vue n°1



Vue n°2

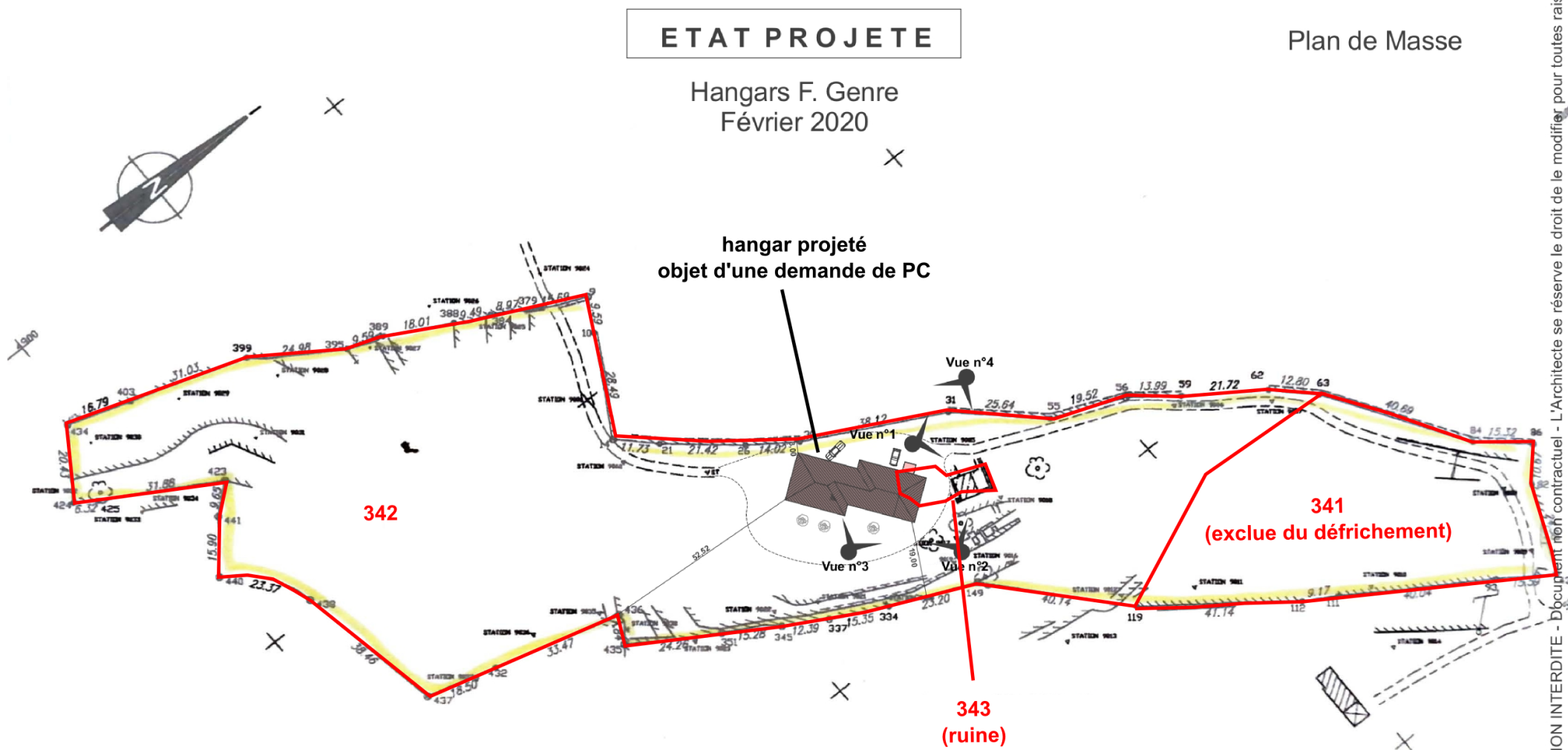


Vue n°3



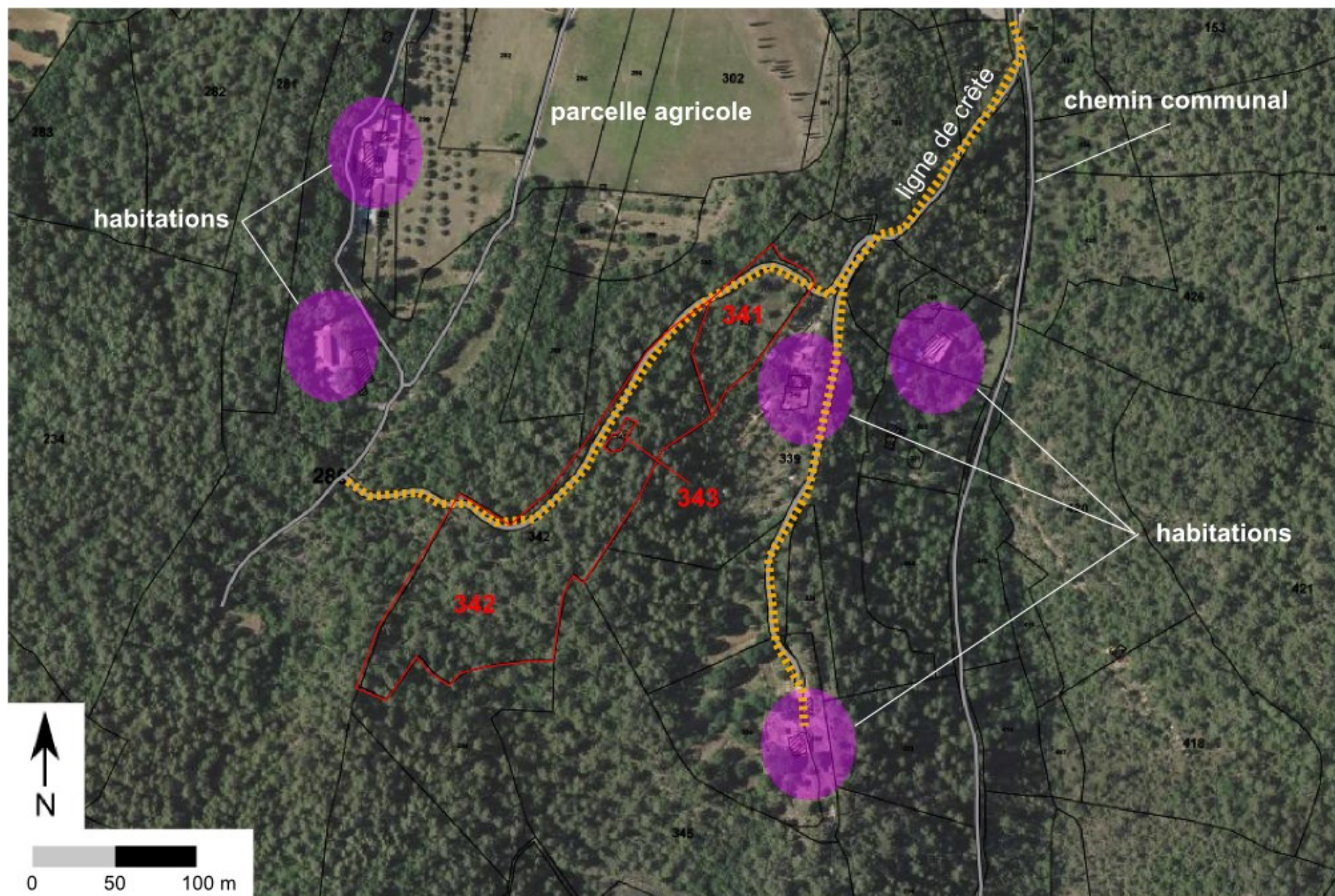
Vue n°4

4 Plan du projet

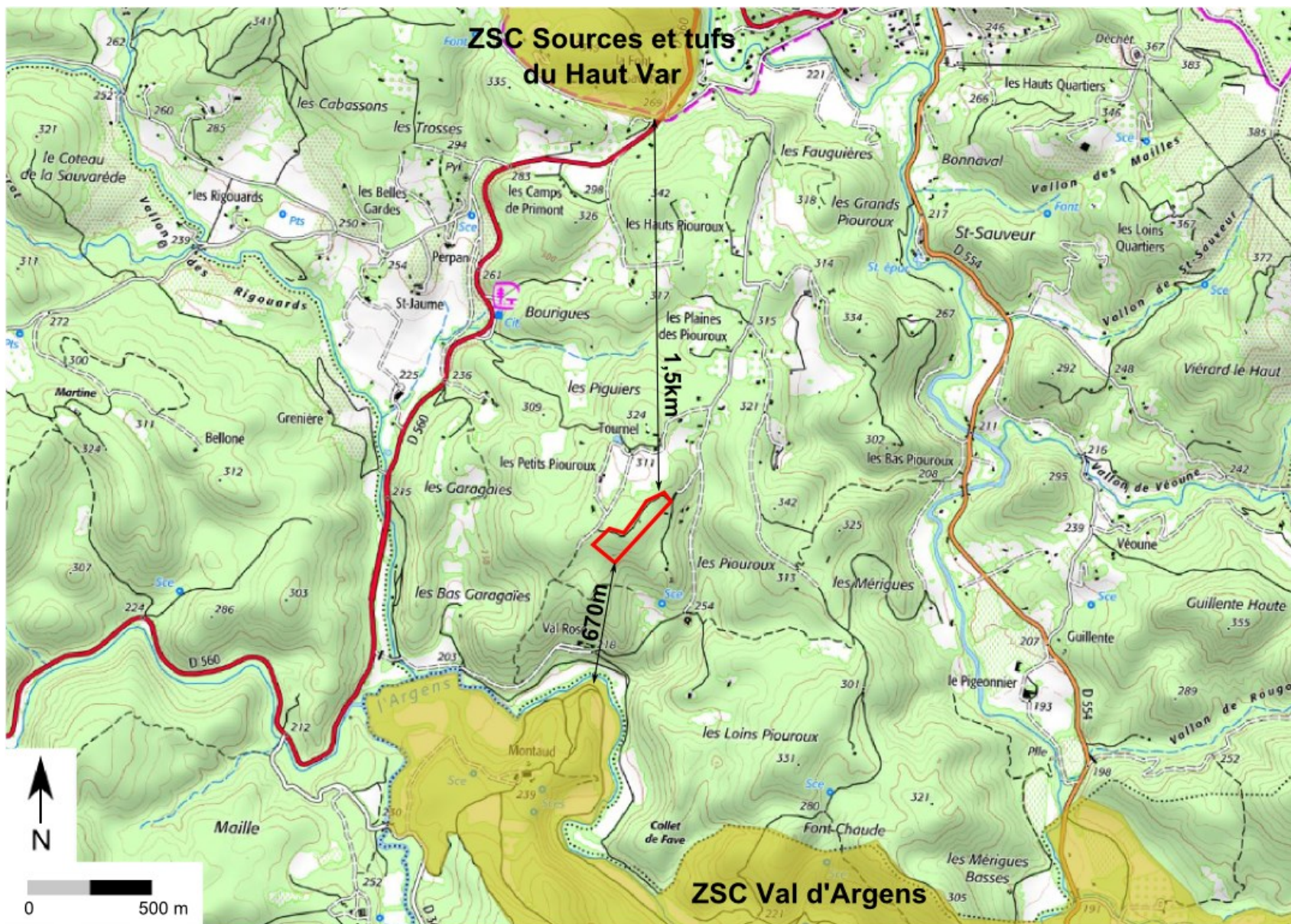


Dossier de Demande de Permis de Construire - Ne peut en aucun cas servir de plan d'exécution sans autorisation écrite de l'Architecte.

5 Plan des abords du projet



6 Sites N2000



7 Note complémentaire

Cette note complémentaire analyse les enjeux environnementaux recensés sur le site objet du défrichement et précise les incidences du projet et les mesures correctives envisagées.

La visite de site a été réalisée par Hervé Bardinal, écologue, le mardi 8 septembre 2020. L'analyse environnementale et la définition des mesures ERC ont été rédigées par Hervé Bardinal et Florence Bellemare.

7.1 Biodiversité

7.1.1 Le couvert végétal

Le secteur est une ancienne zone agricole (culture en terrasses - restanques) aujourd'hui recolonisée par un couvert végétal naturel.

La majorité du secteur d'étude (parcelle 342 et une partie de la parcelle 341) est couverte par une pinède à Pins d'Alep matures sous laquelle se développe un sous-bois dense. Le sous-bois est caractéristique de la série du Chêne vert : Chêne vert, Laurier tin, Filaire à feuilles étroite, Filaire media, Pistachier térébinthe, Pistachier lentisque, Genévrier oxycèdre, Arbousier, Salsepareille, *Osiris alba*...

Le sous-bois est très dense et ne permet pas le développement d'une végétation herbacée. Ce milieu est pauvre floristiquement.



Figure 1 : aperçu de la densité du boisement (parcelle 342)

Au nord, la parcelle 341 présente encore en partie des milieux ouverts : pelouses à Brachypode de Phénicie et à Aphyllanthe de Montpellier avec Lavande à feuilles étroites, Panicaut champêtre, *Dorycnium suffruticosum*, *Helichrysum stoechas*, Ces pelouses sont probablement favorables aux cortèges d'orchidées.



Figure 2 : pelouse à brachypode de Phénicie de la parcelle 341

Ces milieux ouverts sont en voie de fermeture notamment avec un développement significatif de Spartiers à tiges de joncs et de jeunes Pins d'Alep.

L'ensemble du secteur renferme de multiples restanques réalisées avec des murets de pierres sèches. Ces constructions sont favorables à l'herpétofaune qui va y trouver des abris. Sur le secteur, il existe également une ruine et un dépôt de matériaux (blocs ciment) également favorables à l'herpétofaune.



Figure 3 : ruine et dépôt de matériaux

Le secteur ne renferme pas d'arbre favorable aux chiroptères, aux insectes sapro-xylophages ou à l'avifaune nicheuse dans les cavités arboricoles : pas d'arbre ancien sénescant présentant branche ou tronc creux, carie, loge de pic, ...

Aucune zone humide (mare, source, résurgence, suintement, fossé, ruisseau,...) n'est présente sur le secteur d'étude.

7.1.2 Enjeux écologiques

Le secteur n'est concerné par aucun périmètre d'inventaire (ZNIEFF, Zone Humide,...) ou de protection (Natura 2000, APPB, Réserve,...) des espaces naturels.

Le site le plus proche est le site Natura 2000 « ZSC Val d'Argens ». Si ce site est proche (environ 600 m), le secteur d'étude n'interfère pas, fonctionnellement, avec le site Natura 2000 :

- séparé par une ligne de crête, il n'y a pas de lien direct,
- les milieux à enjeux du site Natura 2000 (milieux aquatiques, ripisylves, tufières et autres zones humides, falaises, ...) ne sont pas présents sur le secteur d'étude.

Par rapport à la base de données naturaliste « Silene », les espèces à enjeux connues sur le secteur d'étude sont :

- pour la flore : *Kengia serotina*, *Medicago sativa* subsp. *Glomerata*, *Ophrys provincialis*, *Viola jordanii*, *Alcea biennis*.

Viola jordanii est une espèce des lisières et sous-bois de Chênaie pubescente : le secteur d'étude ne lui est donc pas favorable. Les autres espèces sont des espèces de pelouses et autres milieux ouverts. Le secteur soumis à défrichement ne leur est donc pas favorable. Ces espèces sont susceptibles d'être présentes dans la parcelle 341 qui est préservée. *Kengia serotina* et *Alcea biennis*, encore visible à la période du passage terrain, n'ont pas été observée.

Les pelouses ouvertes de la parcelle 341 (restanques bien exposées) sont très favorables à *Ophrys provincialis*.

- pour la faune : il s'agit également d'espèces liées aux pelouses et autres milieux ouverts (papillons Diane, Proserpine, Zygène cendrée) ou de milieux humides (papillons Damier de la Succise et Sphinx de l'Epilobe, odonates Agrion de mercure, amphibiens Pélodyte ponctué).

Le secteur soumis à défrichement n'est pas favorable à ces espèces.

7.1.3 Les boisements

La majorité des arbres de grande taille présents sur le secteur d'étude sont des pins d'Alep. La plupart d'entre eux présente une hauteur de 15 à 20 m (parfois jusqu'à 25 m) pour un diamètre de 35 à 70 cm.

Sur la parcelle 341, les pins sont plus jeunes : hauteur de 8 à 10 m pour un diamètre de 15 à 25 cm.

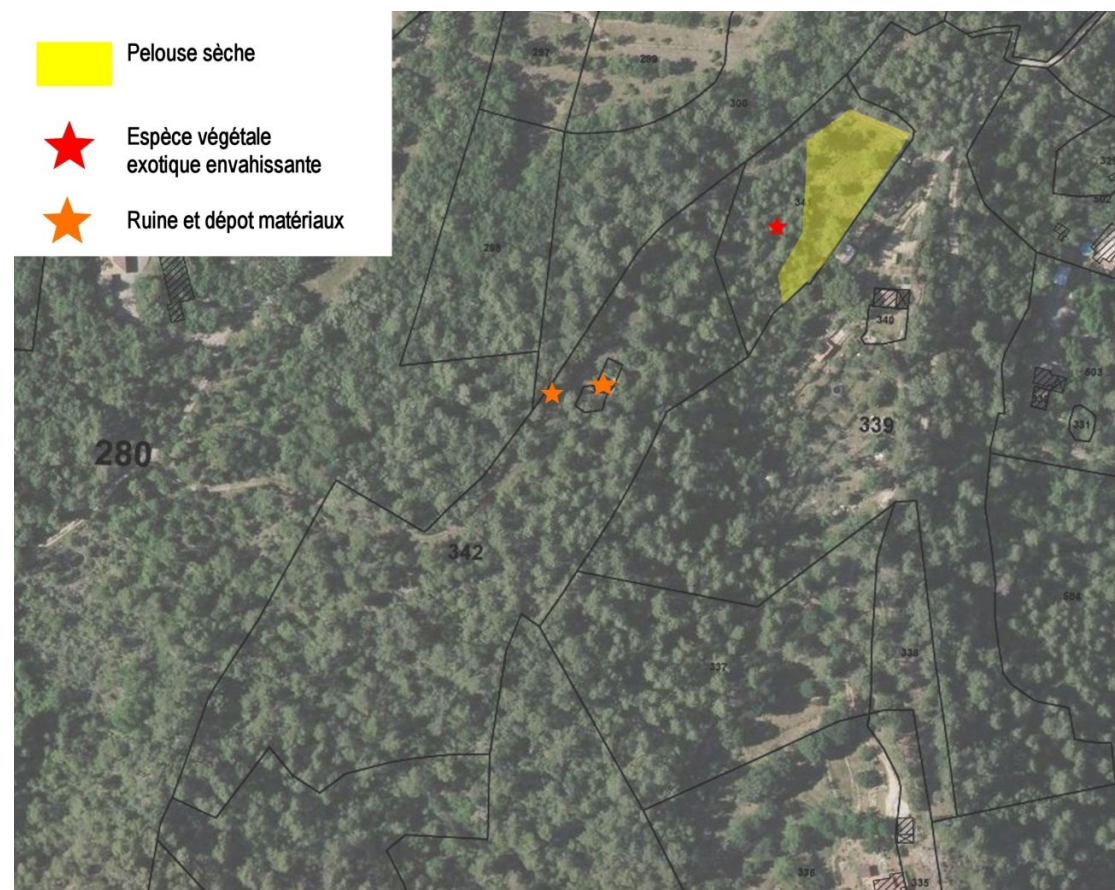
Les Chênes verts sont également bien représentés en sous-bois : ils sont tous en cépée (plusieurs rejets pour une même souche), à l'exception de quelques rares individus de « haute tige » : hauteur de 5 à 10 m pour un diamètre de 10 à 20 cm. Les Chênes pubescents sont très rares : une

dizaine d'individus sur la parcelle 341 (de même taille que les Chênes verts).

7.1.4 Les espèces végétales exotiques envahissantes

Le secteur d'étude ne renferme pas d'espèces végétales exotiques envahissantes, à l'exception de quelques pieds de *Yucca*, *Yucca filamentosa*, sur la parcelle 341 (statut de l'espèce en Paca : modérée).

7.1.5 Synthèse cartographique des enjeux



7.2 Paysage

Le secteur d'étude est dans une zone de couverture forestière dense, en sommet de relief. Il offre très peu de vues vers l'extérieur et il existe peu de points de vue depuis l'extérieur (vue éloignée) vers le secteur d'étude. Seules des perceptions vers le sud s'offrent, au travers des boisements, dans la pente du vallon. Ces perceptions permettent de voir le versant opposé où sont présentes 2 habitations éloignées (lieu-dit « les Loins Piouroux », photo ci-après) et, au-delà, les barres de reliefs dans le secteur de Bras/Le Val.



Figure 4 : vues lointaines depuis le haut de la parcelle 342 avec une habitation sur le versant opposé

Le défrichement sera visible depuis ces 2 habitations. Pour les vues plus lointaines, la faible superficie du défrichement le rendra imperceptible dans le massif forestier.

7.3 Relief

Les parcelles sont situées sur le sommet d'une colline et ses versants sud et est ; la ruine (parcelle 343) est localisée à peu près au sommet de la colline (335m d'altitude).

La pente est marquée dans la partie sud de la parcelle 342, passant de 335m (la ruine) à 310m d'altitude sur 170m, soit une pente moyenne

d'environ 15%. D'anciennes restanques sont visibles dans le sous-bois. Toutefois, elles sont étroites et non mécanisables.

7.4 Mesures ERC envisagées

Au vu des enjeux environnementaux présents, le projet a été revu pour éviter les secteurs à enjeux :

- la parcelle 341, initialement incluse dans le projet de défrichement, sera laissée en l'état (surface de la parcelle 342 suffisante pour l'exploitation de la pépinière, et parcelle 341 étant la plus favorable à la biodiversité) ;
- conservation d'une bande boisée de 5 m de large, en bord de parcelle, pour des raisons écologiques et paysagères : cette bande servira à la fois d'écran végétal paysager et de refuge pour la faune et la flore ;

Au-delà de ces évitements de zones à enjeux, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- Ne pas faire le défrichement durant la période de reproduction de la faune (mars à août), correspondant également au risque fort d'incendie → défrichement à faire entre septembre et février.
- Ne pas raser/enlever la ruine et le dépôt de matériaux ou supprimer les banquettes durant la période d'hibernation de l'herpétofaune (octobre à mars) → à réaliser entre mars et octobre
- Prévoir de reconstituer des pierriers (favorable à l'herpétofaune) en bord de parcelles, dans une zone préservée des travaux (par exemple, dans la bande de 5m autour des parcelles maintenue boisée, avec les pierres trouvées sur place)
- Eliminer les pieds de Yucca en prenant les précautions nécessaires pour éviter une dispersion
- Préserver les zones les plus favorables aux enjeux écologiques (pelouses sèches dans la parcelle 341) et mettre en place des actions pour les favoriser et les étendre : débroussaillage et notamment suppression des pins (surtout des jeunes pins se développant en semis denses) et des Spartiers à feuilles de joncs.

- A noter, sur la parcelle 341, la suppression de la totalité des strates arborescentes et arborées (à l'exception des chênes de grandes tailles) et la restauration des restanques seraient très favorables aux espèces floristiques des milieux ouverts (notamment orchidées) et à l'herpétofaune
- Dans la partie la plus pentue de la parcelle 342, le terrain devra être modifié pour être mis en culture. On peut envisager la création de restanques mécanisables par suppression d'au moins une restanque sur 2 existante, la création de noues enherbées pour canaliser les eaux pluviales et limiter l'érosion du sol...
- En règle générale, pour limiter l'érosion des sols, les rangs de conteneurs suivront les courbes de niveau ; les allées entre les rangées de plants seront enherbées.